

STATISTIQUES ET INDICATEURS

Les entrées en formation des demandeurs d'emploi au 2ème trimestre 2025



EN PAYS DE LA LOIRE,
AU 2ÈME TRIMESTRE 2025
SONT COMPTABILISÉS

11 356

ENTRÉES EN FORMATION DE
DEMANDEURS D'EMPLOI
INSCRITS À FRANCE TRAVAIL

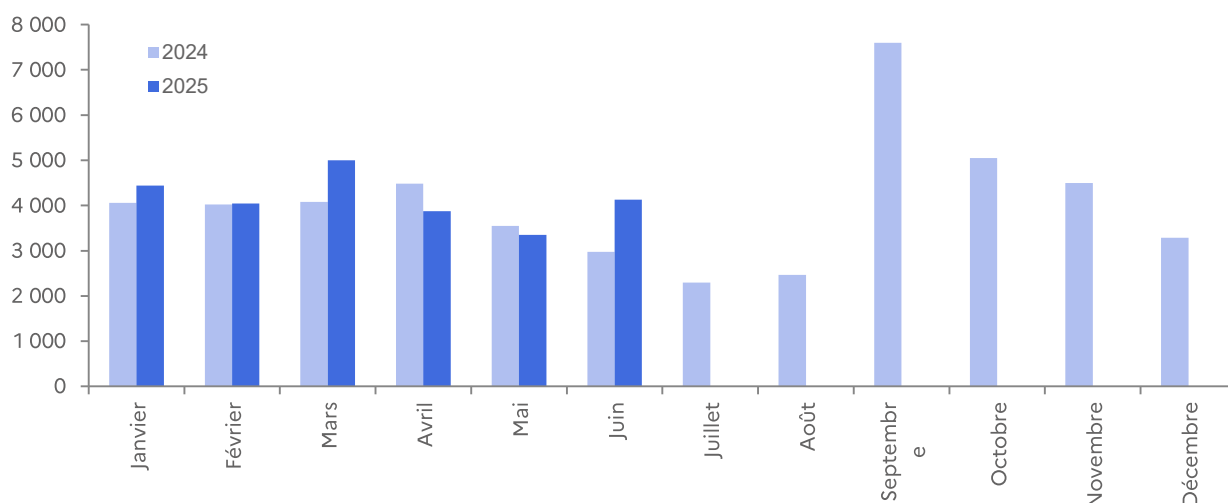
11 356 entrées en formation au 2ème trimestre 2025, soit +3,2% par rapport au deuxième trimestre 2024.

Entre avril et fin juin 2025, nous comptabilisons **11 356** entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, soit une hausse de **+3,2%** par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Cette augmentation est la résultante d'évolutions contrastées au mois le mois. Les évolutions annuelles d'avril et mai sont négatives (respectivement **-13,5%** et **-5,6%**). À l'inverse, au mois de juin, la progression est forte par rapport à l'année précédente (**+38,8%**).

GRAPHIQUE 1 :

ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

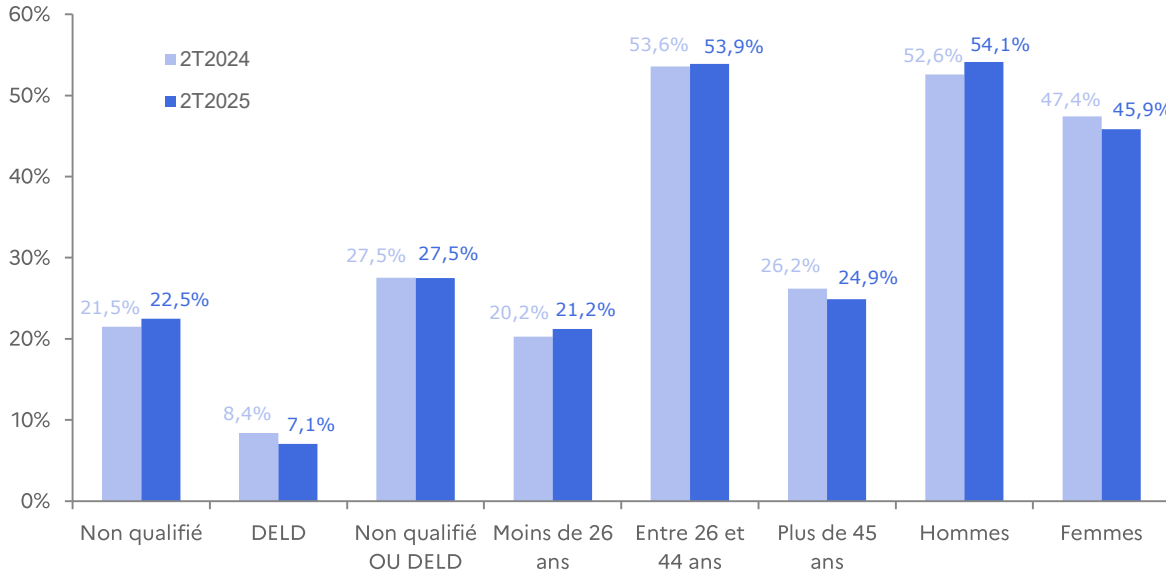
Plus de la moitié des entrées en formation concerne les 26 - 44 ans

La tranche d'âge des "26-44 ans" reste majoritaire dans les entrées en formation.

La hausse des entrées en formation concerne les personnes non qualifiées, les moins de 45 ans et les hommes.
À l'inverse, le nombre de DELD, de personnes de plus de 45 ans et de femmes ont légèrement diminué.

GRAPHIQUE 2 :

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRÉS EN FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

Non qualifié : (niveau de formation inférieur à BEP,CAP ou égal à BEP,CAP mais sans diplôme obtenu)

DELD : demandeurs d'emploi de longue durée (au moins 12 mois en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation).

Non qualifié ou DELD : demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée.

Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

En moyenne, l'entrée en formation des demandeurs d'emploi se fait neuf mois après l'inscription à France Travail

Pour un quart des demandeurs d'emploi entrés en formation au deuxième trimestre 2025, cette entrée a lieu **près de deux mois après leur inscription** sur les listes de demandeurs d'emploi (Tableau 1).

La moitié des entrées en formation se produit après le quatrième mois qui suit l'inscription. Enfin, un quart des entrées en formation concerne des demandeurs d'emploi inscrits depuis dix mois et plus.

L'ancienneté d'inscription avant l'entrée en formation augmente avec l'âge. En moyenne, les demandeurs d'emploi de moins de 20 ans entrant en formation le font avant leurs quatre mois d'inscription; cette moyenne monte à dix mois pour ceux âgés de 35 à 44 ans et atteint même **476 jours** pour les demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus.

À l'inverse, plus le demandeur d'emploi entré en formation est jeune, plus la durée du plan de formation est élevée, notamment pour les moins de 20 ans, où la durée moyenne de formation est de **393 heures**. Elle diminue légèrement avec l'âge pour s'établir à **335 heures** pour les 55 ans et plus.

La durée moyenne de formation est légèrement plus élevée pour les femmes (**377 heures**) par rapport aux hommes (**352 heures**).

TABEAU 1 :
ANCIENNETÉ AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION ET DURÉE DE LA FORMATION
SELON L'AGE ET LE SEXE

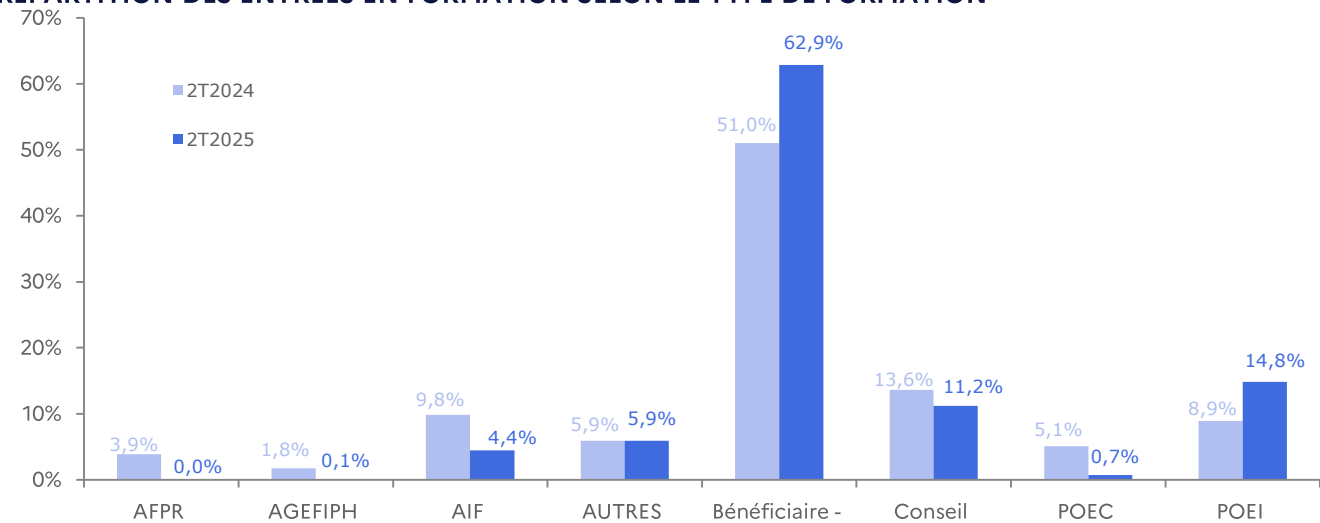
Age à l'entrée	Ancienneté avant l'entrée en formation (en jours)				Durée prévue du plan de formation (en heures)			
	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Moins de 20 ans	114	34	95	162	393	161	300	450
20-24 ans	169	34	108	231	372	139	300	448
25-29 ans	216	53	140	270	379	133	294	434
30-34 ans	268	50	133	321	334	91	255	434
35-39 ans	300	67	159	339	373	102	273	450
40-44 ans	294	70	170	344	356	105	294	437
45-49 ans	346	72	159	375	363	105	300	450
50-55 ans	406	78	189	393	367	126	300	434
55 ans et plus	476	79	215	497	335	105	273	434
Hommes	273	53	134	293	352	105	274	434
Femmes	276	59	150	322	377	120	300	450
Ensemble	274	55	141	305	363	112	294	434

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail
Lecture : l'ancienneté en inscription avant la formation est de 34 jours pour un quart des personnes âgées de moins de 20 ans, elle est supérieure à 95 jours pour la moitié. La durée de la formation est inférieure à 161 heures pour un quart des moins de 20 ans ; elle est supérieure à 300 heures pour la moitié.
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Les formations financées par le bénéficiaire, notamment par le CPF autonome, représentent plus de six entrées en formation sur dix

Les formations financées par le bénéficiaire, notamment par le CPF autonome, représentent **62,9%** des entrées en formation. Elles augmentent de **11,8** points par rapport au même trimestre de l'année précédente.
Plus d'une formation sur dix est financée par le Conseil régional Pays de la Loire.
Les POEI, auxquelles sont intégrées depuis juillet 2024 les AFPR, représentent **14,8%** des formations. Celles en AIF ne représentent que **4,4%** de l'ensemble des entrées en formation.

GRAPHIQUE 3 :
RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Deux champs de formation regroupent 40% des entrées en formation des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

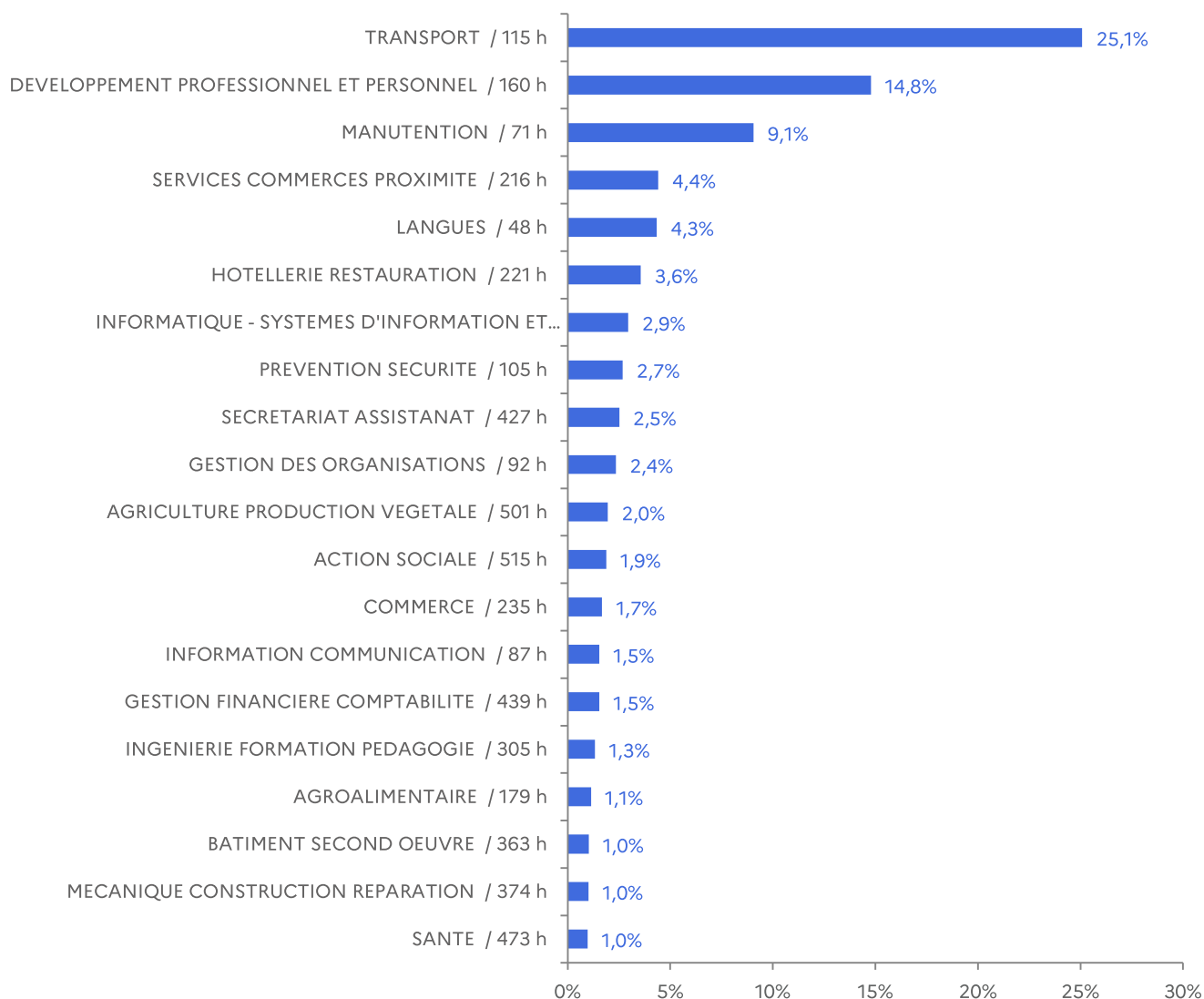
Vingt champs de formation regroupent **85,8%** des entrées en formation (*graphique 4*). **40%** d'entre elles sont concentrées dans deux champs de formation : le transport (**25,1%**) et le développement personnel et professionnel (**14,8%**).

Il existe une forte variation dans les durées moyennes de formation en fonction des champs de formation, allant de **71 heures** pour les formations sur la manutention à **515 heures** pour les formations de l'action sociale.

Parmi les autres formations importantes en termes de volume d'heures, nous pouvons identifier les formations relatives au secteur de la santé (**473 h.**) et en agriculture et production végétale (**501 h.**).

GRAPHIQUE 4 :

PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR CHAMP DE FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

Lecture : le champ de formation « Transport » regroupe 25,1% des entrées en formation au 2ème trimestre 2025. La durée moyenne des formations y est de 115 heures.

Note : Seuls les 20 premiers champs de formation sont présentés ici (soit 85,8% des entrées en formation).

L'objectif de certification représente un quart des entrées en formation

Plus de quatre formations sur dix n'ont aucun objectif de formation renseigné.

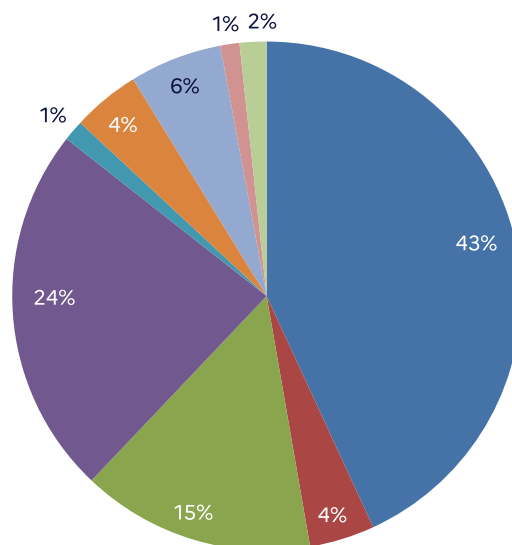
Près d'un quart d'entre elles ont un objectif de certification (**24%**). Cet objectif affiche une durée moyenne de formation élevée (**361 heures**).

15% des entrées concerne l'adaptation au poste de travail, pour une durée moyenne de formation de **276 heures**. L'objectif de professionnalisation suit avec **6%** des entrées (**225 heures** en moyenne).

Selon l'objectif de chaque formation, les durées moyennes varient : de **95 heures** pour l'élargissement des compétences à **428 heures** pour la (re)mobilisation ou l'aide à l'élaboration d'un projet professionnel.

GRAPHIQUE 5 :

PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR OBJECTIF DE FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Les objectifs de formation

Certification : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).

Professionnalisation : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

Pré-qualification : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.

Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.

Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.

Perfectionnement, élargissement des compétences : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

Des formations concentrées en Loire-Atlantique

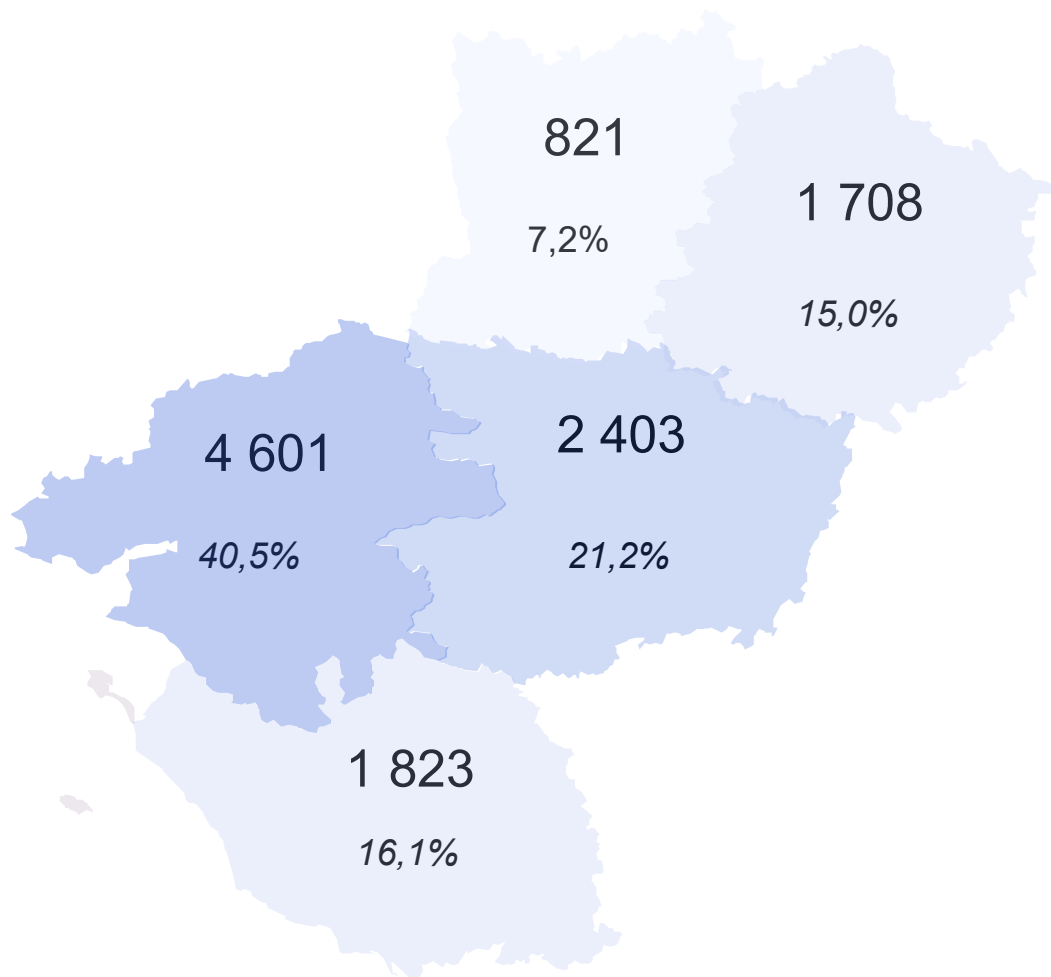
La répartition des entrées en formation suit la répartition habituelle observée sur les autres indicateurs socio-économiques.

La Loire-Atlantique comptabilise à elle seule plus de **4 600** entrées en formations, soit **40,5%** du total régional. Elle représente plus que les entrées en formation de la Mayenne (**821**), de la Sarthe (**1 708**) et de la Vendée (**1 823**) réunies.

Le Maine-et-Loire comptabilise **2 400** entrées en formation, soit plus de **20%** au 2ème trimestre 2025.

CARTE 1 :

RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION PAR DÉPARTEMENT AU 2ÈME TRIMESTRE 2025



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de France Travail. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de France Travail :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

Les types de formation

Action de Formation Préalable au Recrutement (**AFPR**) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (**POE individuelle**) : ces deux types de formation ont fusionné depuis juillet 2024 sous la dénomination commune POEI. D'une durée maximale de 450 heures, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à France Travail, pour laquelle l'employeur s'engage à embaucher à la fin de formation le demandeur d'emploi pour un CDI ou un CDD de 6 mois minimum ou plus.

Action de Formation Conventionnée (**AFC**) : l'action de formation conventionnée par France Travail vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Aide Individuelle à la Formation (**AIF**) : elle est attribuée par France Travail pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

Autre formation prescrite mais non financée par France Travail : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (**POEC**), financée par les OPCO. La **POE Collective** concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur ou permettant d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en oeuvre de la formation.

La rémunération des demandeurs d'emploi en formation

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-Formation (**AREF**). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de Fin de Formation (**RFF**), si la formation est éligible à cette allocation, ou en Allocation de Solidarité Spécifique Formation (**ASS-F**) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.

- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par France Travail, bénéficier de la Rémunération de Formation France Travail (**RFFT**). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.

- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations

Directeurs de la publication :
Catherine ADNOT-MALLET – Jean-Marc VIOLEAU

Responsable de la rédaction :
Vincent RAGOT

Conception et réalisation :
Service SEE

Contact : statsPDL@francetravail.fr

France Travail Pays de la Loire
1 rue de la Cale Crucy
44100 Nantes

 francetravail.org    